

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

----

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le premier Octobre, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 24 Septembre 2018.

**NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE** : 29 – **PRESENTS** : 26 – **REPRESENTES** : 2.

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, MM. POINTEAU Jean-Luc et CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, M. MORMANN Cédric, Mme ORDRONNEAU Séverine, MM. PAITIER Christophe et PELÉ Martin, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PONTAC Serge et RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

**EXCUSES** : Mme DUBOURG Yolande (*pouvoir à Mme Marie-France GUIHO*) et M. TANI Florent (*pouvoir à Mme Rita SCHLADT*).

**ABSENTE** : Mme CAMELIN Christine.

**SECRETAIRES DE SEANCE** : MM. Jacky FLIPPOT et Philippe CAILLON.

<b>OBJET</b> :	<i>Élection d'un adjoint.</i>
----------------	-------------------------------

N° 2018 / 10 / 02

*Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10,*

*Vu la délibération du 20 septembre 2018, décidant du non maintien dans ses fonctions d'adjoints de Monsieur Cédric MORMANN,  
Vu la délibération du 1<sup>er</sup> octobre 2018 fixant à huit le nombre de postes d'adjoints au maire,*

*Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire,  
Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'adjoint,  
Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,*

*Après appel à candidatures,  
Sont candidats : M. Jean-François RICARD.  
Mme Rita SCHLADT.*

*Deux assesseurs et un secrétaire sont ensuite désignés :  
-Secrétaire : Mme Marie-France GUIHO.  
-Assesseurs : MM. Jacky FLIPPOT et Philippe CAILLON.*

.../...

*Le Conseil municipal procède à l'élection,*

*Après dépouillement, les résultats sont les suivants :*

- nombre de bulletins : 28.*
- bulletins blancs ou nuls : 0.*
- suffrages exprimés : 28.*
- majorité absolue : 15.*

*Ont obtenu :*

- M. Jean-François RICARD : 21 voix.*
- Mme Rita SCHLADT : 7 voix.*

*M. Jean-François RICARD ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 8<sup>ème</sup> adjoint au maire et prend le 8<sup>ème</sup> rang dans l'ordre du tableau.  
Le nouveau tableau du conseil municipal est annexé à la présente.*

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 2 Octobre 2018,

Le Maire, **Pour le Maire, N. GUIHOS**  
l'Adjoint suppl.



Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20181001-CM-2018-10-02-  
DE

Date de télétransmission : 02/10/2018

Date de réception préfecture : 02/10/2018

Session du Conseil municipal du 1er Octobre 2018  
Délibération n° 2018 / 10 / 02